

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2022

**N° 2022-502 VENDÉOPÔLE VENDÉE CENTRE À BOURNEZEAU -  
RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR CENTRAL - MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour la maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement du secteur central du Vendéopôle à Bournezeau.

La Présidente retient l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle de GÉOUEST :

Tranche ferme :	27 675,00 € HT
Tranche optionnelle A :	12 900,00 € HT
Tranche optionnelle B :	<u>18 800,00 € HT</u>
Total :	59 375,00 € HT

À CHANTONNAY, le 14 décembre 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 15/12/2022.